

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Bruxelles

www.enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Informations générales

DAES

●●● Table des matières ●●●

●●● Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) ●●●	3
●●● <i>Pour qui?</i>	3
●●● <i>Comment ça se passe?</i>	3
●●● <i>Quand s'inscrire?</i>	4
●●● <i>Quelles matières étudier pour les examens?</i>	4
●●● <i>Comment préparer les examens?</i>	4
●●● <i>Quelles sont les conditions pour réussir?</i>	5
●●● <i>Puis-je obtenir des dispenses ?</i>	5
●●● <i>Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables?</i>	5
●●● <i>Quelles matières présenter?</i>	6

●●● Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) ●●●

●●● Pour qui?

Deux conditions d'admissions :

1. Avoir obtenu **un avis ou la décision d'équivalence (à un CESS)** qui **limite totalement ou partiellement les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur.**

OU

2. **Etre titulaire du CESS obtenu au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992-1993** dans un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou obtenu au plus tard à la fin de l'année civile 1993 devant le Jury de la Communauté française

●●● Comment ça se passe?

Avant de vous inscrire au Jury...	Après votre inscription...
<ul style="list-style-type: none">• Vous choisissez une orientation d'étude ;• vous préparez à votre gré les examens ;• vous participez à la séance d'information s'y rapportant ;• vous vous inscrivez aux examens du DAES.	<ul style="list-style-type: none">• Vous recevez la confirmation de votre inscription par courrier ;• vous consultez régulièrement le site afin d'y trouver les dates des examens et les consignes s'y rapportant ;• vous vous présentez aux différents examens munis de votre confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité.

••• Quand s'inscrire?

Le Jury organise deux cycles d'examens par année scolaire. Pour le Jury du DAES, **deux sessions d'épreuves sont organisées durant le 1^{er} cycle** de l'année scolaire. Il n'y a pas d'examens durant le 2^e cycle de l'année scolaire.

Un appel à candidats est publié chaque année, précisant les périodes d'inscription pour chacun de ces cycles. Il est téléchargeable sur le site <http://www.enseignement.be/jurys>.

Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors des délais d'inscription prévus.

DAES	
DAES I (août-septembre)	DAES II (octobre-novembre)
Résultats et remise des diplômes au plus tard le 30 septembre	Résultats et remise des diplômes au plus tard le 30 novembre

Année scolaire	
1^{er} cycle août à janvier	2^e cycle février à juillet
Résultats et remise des diplômes au plus tard le 31 janvier	Résultats et remise des diplômes au plus tard le 31 juillet

Chaque session d'examens est indépendante. Le DAES II ne constitue pas une session de rattrapage. Il est donc impératif de se réinscrire si vous devez vous présenter à une autre session d'examens.

••• Quelles matières étudier pour les examens?

Les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles téléchargeables sur le site http://enseignement.be/download.php?do_id=13812

Les programmes des matières aux choix sont ceux du **CESS du 3e degré général**.

••• Comment préparer les examens?

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire **n'organise aucun cours**, mais uniquement les examens. Le candidat au Jury doit se former par lui-même.

Il est à noter que les services éducatifs du Ministère de la Communauté française organisent un enseignement par correspondance en vue de la préparation aux examens. Ce **service ne propose pas un accompagnement pour l'ensemble des matières de chaque Jury**. Il appartient au candidat de veiller à l'adéquation de la formation avec le programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir tous les renseignements utiles via le site internet www.elearning.cfwb.be.

••• Quelles sont les conditions pour réussir?

Vous avez obtenu au moins 50 % dans chacune des matières	→	Vous obtenez le diplôme
Vous ne participez pas à tous les examens.	→	Vous êtes ajourné et vous n'obtenez donc pas le diplôme. ↓ Le Jury vous dispense de représenter des matières pour lesquelles vous avez obtenu au moins 50 % . ↓ Vous pouvez vous réinscrire pour une session suivante.
OU		
Vous participez à tous les examens mais vous avez moins de 50 % de moyenne ou moins de 40 % dans une ou plusieurs matières.	→	Votre cas sera analysé en délibération par le Jury ↓ Si vous n'avez pas obtenu le diplôme, le Jury vous dispense de représenter des matières pour lesquelles vous avez obtenu au moins 50 % .

••• Puis-je obtenir des dispenses ?

Pour être dispensé d'une matière, vous devez obtenir une moyenne de 50 % pour l'ensemble des examens relatifs à cette matière.

Aucune dispense partielle ne sera accordée.

Aucune dispense n'est accordée sur base de **résultats antérieurs à 2017**.

••• Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables?

Oui. Les épreuves pourront être adaptées selon vos besoins spécifiques. Pour cela, votre demande devra être faite selon la procédure expliquée dans le document des démarches administratives complémentaires.

••• **Quelles matières présenter?**

⚠ Les heures entre parenthèses dans les tableaux suivants ne désignent pas la durée d'un examen. Elles déterminent le volume-horaire hebdomadaire prévu au programme. Les programmes des matières aux choix sont ceux du **CESS du 3e degré général**.

L'évaluation du DAES se fait en deux parties

DAES	
<p>Partie 1 : examen écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> • un résumé d'un texte distribué le jour de l'épreuve (environ 15 lignes) • la rédaction d'un avis argumenté pertinent, cohérent et structuré en lien avec une citation ou un texte connu du candidat (entre 50 et 80 lignes). 	<p>Partie 2 : examen oral 1 matière au choix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français (5h) • Mathématique (4h) • Sciences (3h)¹ • LM I (4h)² • Sciences économiques (4h) • Sciences sociales (4h) • Latin (4h) • Formation historique et géographique (3h)³ <p>Les programmes des matières aux choix sont ceux du CESS du 3e degré général.</p>
Précisions	Précisions
<p>Deux citations et deux articles seront publiés préalablement sur le site internet. L'avis argumenté portera sur une de ces deux citations et/ou sur un de ces deux textes.</p> <p>L'usage d'un dictionnaire papier de traduction ou d'un correcteur orthographique papier est autorisé.</p>	<p>Quelle que soit l'option choisie, il vous sera demandé de vous exprimer sur le contenu, la structure, le style... d'un texte qui vous sera soumis le jour de l'épreuve par l'examineur.</p> <p>Selon l'option choisie, il pourra s'agir d'un texte d'idées, d'un texte littéraire, d'un article de presse, d'un problème mathématique, d'un article de revue scientifique,...</p> <p>Vous disposerez d'un temps de préparation.</p>

① N'oubliez pas de prendre connaissance des consignes complémentaires publiées sur le site internet.

¹ Comprend Biologie, Chimie et Physique

² Néerlandais, anglais ou allemand

³ Comprend Histoire et Géographie